

# Déclaration de conformité CE



La soussignée

entreprise ATLAS Weyhausen GmbH, Visbeker Straße 35, D-27793 Wildeshausen,

agit en qualité de représentant autorisé du fabricant

et déclare par la présente que la machine ou l'équipement cité ci-dessous

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| 1. Catégorie :   | <b>CHARGEUR À ROUES</b>         |
| 2. Type :  | <b>AR 75eS</b>                  |
| 3. N° de fabrication :   | <b>5101 120 E 116989</b>        |
| 4. Année de construction :   | <b>2015</b>                     |
| 5. Type de moteur :  | <b>Deutz TD 2.9 L04</b>         |
| 6. Puissance du moteur :   | <b>54,0 kW</b>                  |
| 7. Niveau de mesure moyen de l'intensité acoustique LwA (selon 2000/14/EG & annexes) : | <b>99,6 dB</b>                  |
| 8. Niveau de puissance acoustique garanti LwA (selon 2000/14/EG & annexes) :           | <b>101 dB</b>                   |
| 9. Niveau sonore :   | <b>77 dB</b>                    |
| 10. Vibration bras & mains (selon ISO 8041) :  | <b>&lt; 2,5 m/s<sup>2</sup></b> |
| 11. Vibration globale du corps (selon ISO 8041) :                                      | <b>&lt; 0,5 m/s<sup>2</sup></b> |

corresponde, dans la version distribuée, à la directive 2006/42/CE du Parlement et du Conseil Européen du 9 juin 2006.

Cette déclaration n'est plus valable lorsque des modifications non autorisées sont entreprises sur la machine !

Notre chargé de documentation est :



Monsieur Artur Gabriel

Signature :

Cette machine répond aux critères des dispositions suivantes : Directive des machines 2006/42/CE du Parlement et du Conseil Européen du 9 juin 2006.

Directive des machines 89/392/CE, complétée par 91/368/CE, 93/44 CE et 93/68 CE, ainsi que toutes les autres annexes, cependant sans la restriction à la consolidation dans 98/37/CE.

Directive de la compatibilité électromagnétique : 2004/108/CE et annexes

Directives sur les émissions de gaz de moteurs : 97/68/ et annexes

Normes harmonisées appliquées :

EN 474, partie 1, EN 474, partie 3, DIN EN ISO 12100:2011-03

Dispositions techniques nationales :

Prescriptions allemandes d'homologation des véhicules routiers (StVZO) I

Directives de prévention allemandes des accidents (VBG 12)

Le processus d'évaluation de conformité (pour VBG 12) suivant : 2000/14/CE, annexe VI

Organisme notifié :

TÜV Nord Cert, organisme notifié européen 0044, Am TÜV 1, Hanovre, Allemagne

La documentation technique concernant les dispositions citées est conservée chez :

ATLAS Weyhausen GmbH, Visbeker Straße 35, D-27793 Wildeshausen

Lieu, date, signature du constructeur : Wildeshausen, le 28/07/2015

(A. Gabriel, chef du service de construction)

— Ce document a été généré par voie informatique. La société dispose de l'original. —